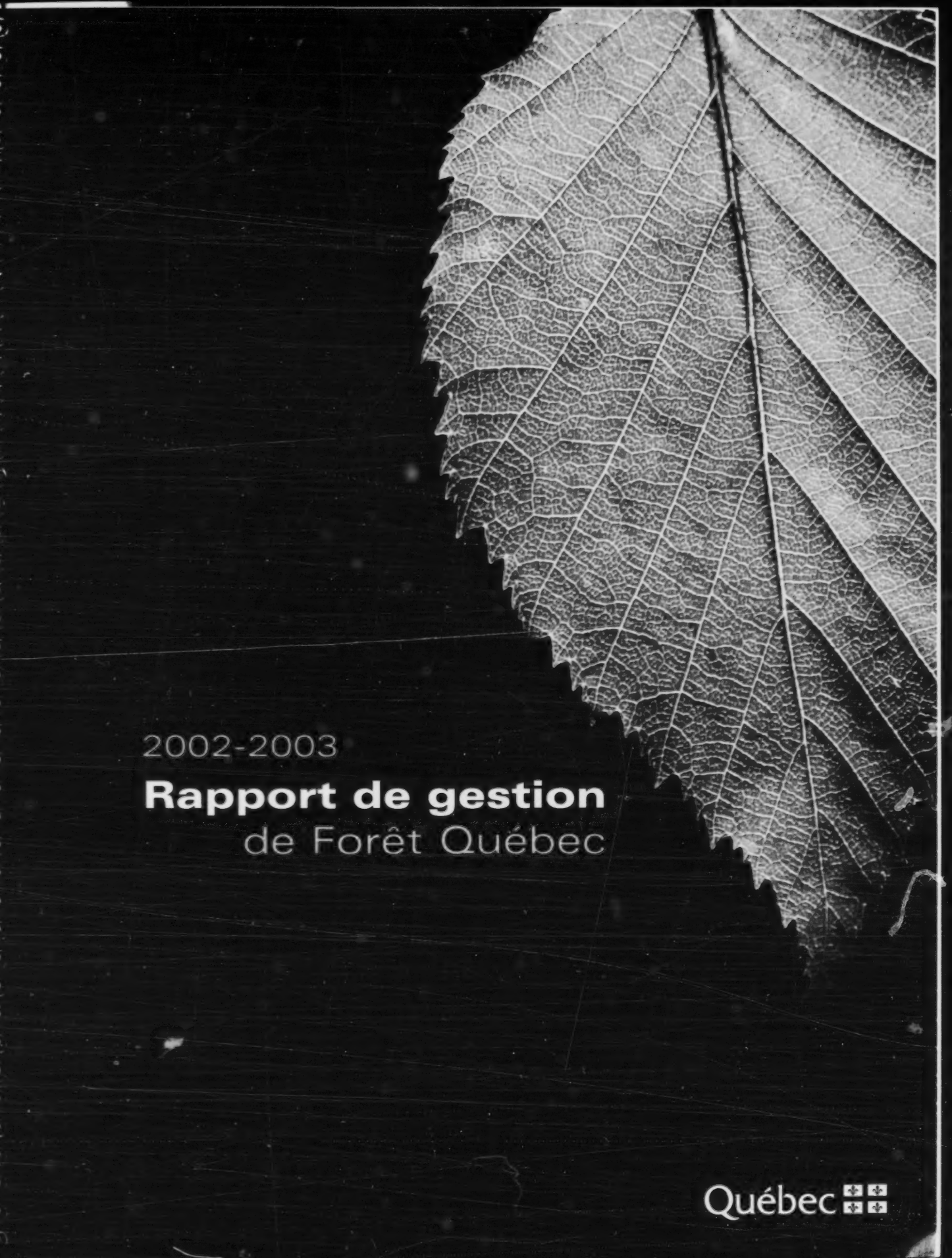

2002-2003

Rapport de gestion
de Forêt Québec

Québec

104-04141/

Rapport de gestion

2002-2003

Forêt Québec

Le contenu de la présente publication a été rédigé par
le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

DIFFUSION

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
Direction de la planification et des communications
5700, 4e Avenue Ouest, B 302
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Tél. : (418) 627-8600
1 866 CITOYEN (1 866-248-6936)

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, 2003
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2003
ISBN : 2-550-41750-X
ISSN papier : 1488-3678
ISSN en ligne : 1705-2351
Code de diffusion : 2003-3108

La publication est disponible dans Internet :
http://www.mrn.gouv.qc.ca/ministere/mission/mission-foret-qc.jsp

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport de gestion de Forêt Québec* pour l'exercice financier 2002-2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs

Pierre Corbeil
Québec, le 6 janvier 2004

Monsieur Pierre Corbeil
Ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs
5700, 4e Avenue Ouest
Charlesbourg (Québec)

Monsieur le Ministre délégué,

C'est avec plaisir que nous vous présentons le *Rapport de gestion de Forêt Québec*, pour l'exercice financier 2002-2003. Une synthèse des résultats a déjà été rendue publique dans le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* du ministère des Ressources naturelles.

Le présent rapport annuel de gestion contient une déclaration de la direction de Forêt Québec et un rapport du vérificateur interne.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre délégué, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Michel Boivin
Québec, le 29 décembre 2003

Le sous-ministre associé,

Michel Bordeleau

Table des matières

I. Message du sous-ministre associé 3

II. Déclaration de la direction 4

III. Rapport du vérificateur interne 5

1. Présentation de Forêt Québec 7
   1.1 Mission 7
   1.2 Mandats 7
   1.3 Organisation 8

2. Produits, services et clientèle 9
   2.1 Produits et services 9
   2.2 Clientèle 11

3. Ressources en 2002-2003 12

4. Bilan des résultats 2002-2003 13
   4.1 Résumé des résultats 13
   4.2 Résultats détaillés pour les 16 indicateurs 18

Liste des annexes 40

Annexe 1 - Mandat des directions 41

Annexe 2 - Liste détaillée des produits et services 42

Annexe 3 - État des opérations et de l'excédent vérifié 43

I. *Message du sous-ministre associé*

Forêt Québec est une unité autonome de service depuis 1998. Elle rend public son cinquième rapport annuel de gestion. Au cours de ces années, elle a amélioré la rigueur des évaluations de sa performance et elle améliore constamment les services rendus à sa clientèle dont les objectifs de qualité sont précisés dans une *Déclaration de services aux citoyens*.

Au cours de l'année, le rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ) a fait état de dix-sept recommandations relatives à la gestion de la ressource forestière. Un plan d'action établissant des mesures correctives a été déposé par le sous-ministre des Ressources naturelles à la Commission de l'administration publique, le 13 février 2003, afin de donner suite à chacune des recommandations du VGQ.

Les résultats atteints, par rapport aux 16 cibles identifiées en début d'année, montrent le bilan suivant : 10 cibles sur 16 ont été atteintes et toutes les cibles ont été évaluées. Les coûts de revient des activités principales ont été mesurés ainsi que des ratios significatifs.

La direction de Forêt Québec a signé une déclaration relative à l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données et la Direction de la vérification interne a évalué le caractère plausible des informations présentées au rapport annuel de gestion.

Forêt Québec compte poursuivre l'amélioration de sa performance en misant notamment sur la compétence, la motivation et l'engagement de ses employés. De concert avec les autres acteurs du domaine forestier, elle vise à faire du Québec un chef de file mondial en matière de gestion des forêts.

Michel Bordeleau

Sous-ministre associé de Forêt Québec

II. Déclaration de la direction

Les résultats et les informations contenus dans le présent rapport sont sous la responsabilité du sous-ministre associé de Forêt Québec et des gestionnaires cosignataires de cette déclaration. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données qui y sont présentées, ainsi que sur les résultats attendus et convenus dans le Plan d'action 2002-2003.

La direction de Forêt Québec a maintenu, tout au cours de l'exercice financier, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion, afin de réaliser une saine gestion des opérations et une reddition de comptes publique. La Direction de la vérification interne a examiné l'ensemble des informations et a produit le rapport présenté à la page suivante.

Michel Bordeleau
Sous-ministre associé de Forêt Québec

François Provost
Directeur général de la connaissance forestière et de la production de plants

Élisabeth Bosserz
Directrice par intérim des inventaires forestiers

Gilles Gaboury
Directeur de la recherche forestière

Pierre-Yves Poulin
Directeur par intérim de la coordination sectorielle

Alain Viau
Directeur régional du Bas-Saint-Laurent

Marc-André Turgeon
Directeur régional de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches

Lionel Godbout
Directeur régional de l'Estrie

Alain Gosselin
Directeur régional de l'Outaouais

Adélard Couture
Directeur régional par intérim de la Côte-Nord

Denis Gagnon
Directeur général des services régionaux

Régis Proulx
Adjoint exécutif du sous-ministre associé

Jean-Claude Delarosbil
Directeur de la production des semences et des plants

Serge Pinard
Directeur de l'assistance technique

Richard Boulard
Directeur de la planification opérationnelle

Mario Gibeault
Directeur régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Cécile Tremblay
Directrice régionale de la Mauricie-Centre-du-Québec

Robert Deffrasnes
Directeur régional de Montréal

André W. Paul
Directeur régional de l'Abitibi-Témiscamingue

Claude Beauchesne
Directeur régional de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

III. Rapport du vérificateur interne

Monsieur le Sous-ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le *Rapport de gestion de Forêt Québec* pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.

La responsabilité de l'exactitude et de l'intégralité des données publiées dans le rapport incombe à la direction de Forêt Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur le travail que nous avons accompli.

Notre examen du Rapport de gestion 2002-2003 a été effectué conformément aux normes professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes. Cet examen a consisté essentiellement en recherches de renseignements, en analyses et en discussions portant sur l'information que les interlocuteurs de l'unité autonome de service nous ont transmise. Enfin, notre travail nous a amenés à fournir une appréciation sur l'ensemble du *Rapport de gestion 2002-2003 de Forêt Québec* pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le *Rapport de gestion 2002-2003 de Forêt Québec* nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de la vérification interne,

Marc Laurin
Charlesbourg, le 1er décembre 2003

1. Présentation de Forêt Québec

La mission du ministère des Ressources naturelles (MRN) consiste à favoriser la connaissance et la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles dans une perspective de développement durable au bénéfice de la population.

1.1 Mission

Forêt Québec assume les pouvoirs délégués par le ministre des Ressources naturelles en vue de s'assurer d'un aménagement durable des forêts, au bénéfice de la population.

1.2 Mandats

Forêt Québec accomplit sa mission en menant à terme les mandats suivants :

- Effectuer et faire exécuter des travaux de recherche et de développement en foresterie ;
- Acquérir et diffuser des connaissances sur le milieu forestier ;
- Évaluer la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu des unités d'aménagement ;
- Fixer les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier des unités d'aménagement ;
- Superviser, analyser et approuver la planification forestière et faire le suivi des interventions ;
- Percevoir les droits d'utilisation des ressources forestières ;
- Fournir des renseignements utiles pour l'élaboration des scénarios nécessaires à l'attribution des bois ;
- Mettre son expertise en foresterie à la disposition de tous les intéressés et leur apporter une assistance financière dans le cadre de ses programmes ;
- Fournir les plants requis pour le reboisement des forêts publiques et privées ;
- Fournir des renseignements et partager son expertise lors de l'élaboration des politiques, des lois, des règlements et des programmes, de même que lors de la reddition de comptes ministérielle.

1.3 Organisation

Forêt Québec est une organisation déconcentrée : plus de 1 200 de ses 1 500 employés exercent leurs activités dans 54 points de service répartis sur tout le territoire. En plus des unités de soutien qui relèvent du sous-ministre associé, l'organisation est constituée de deux directions générales :

- La *Direction générale de la connaissance forestière et de la production des plants* qui chapeaute la *Direction de la recherche forestière*, la *Direction des inventaires forestiers* et la *Direction de la production des semences et des plants* (cette dernière comprend six pépinières) ;
- La *Direction générale des services régionaux* qui chapeaute la *Direction de l'assistance technique* et les 10 directions régionales (celles-ci regroupent 49 bureaux régionaux et locaux).

L'annexe 1 présente le mandat des directions.

2. Produits, services et clientèle

2.1 Produits et services

Une liste détaillée des produits et services est présentée à l'annexe 2.

Résultats de recherche

Les travaux de recherche sont axés sur l'écologie et le rendement des forêts, la sylviculture des forêts naturelles, l'économie forestière, la protection des écosystèmes forestiers, l'aménagement des plantations et l'amélioration génétique des arbres, des semences, des boutures et des plants. Les résultats sont principalement diffusés sous forme de rapports, de mémoires et d'avis scientifiques et techniques. Ils fournissent à la clientèle et à l'organisation de nouveaux outils et procédés, ainsi que les connaissances requises pour améliorer l'efficience de l'aménagement durable des forêts et pour accroître les retombées économiques.

Inventaires forestiers

Les connaissances acquises sur la forêt québécoise sont consignées sur des cartes et dans des banques de données qui sont intégrées à un système géomatique. Ce système compile des données recueillies lors des inventaires écoforestiers et il permet de diffuser les renseignements sous forme de cartes numérisées.

Les données d'inventaires servent de base au calcul de la possibilité forestière requis pour attribuer des volumes de bois aux détenteurs de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). Elles sont également essentielles à la planification forestière, à la gestion intégrée des ressources, à la protection de l'environnement forestier et à l'identification d'indicateurs de développement forestier durable.

Les cartes forestières offertes sont variées : cartes écoforestières à l'échelle 1 / 20 000 et 1 / 50 000, districts écologiques à l'échelle 1 / 250 000, dépôts de surface à l'échelle 1 / 50 000 et réseau routier forestier principal. Quant aux banques, elles renferment des données relatives aux superficies et aux volumes, ainsi qu'aux composantes écoforestières et physiques du milieu. Pour faciliter l'accès à l'information, des rapports synthèses d'inventaires sont produits.

Les guides de reconnaissance des types écologiques renferment l'information requise pour déterminer le type écologique à partir des clés d'identification du milieu physique, du couvert arborescent, des groupes d'espèces indicatrices, des végétations potentielles, des dépôts de surface et des fiches d'identification des espèces de sous-bois.

Semences et plants de reboisement

Chaque année, des millions de semences servent à produire les plants destinés au reboisement des forêts publiques et privées. Ces semences sont produites de plus en plus à partir de vergers à graines et sont traitées dans une usine spécialisée. Les plants destinés au reboisement sont cultivés en récipient ou à racines nues, tant dans les pépinières publiques, qui effectuent 30 % de la production, que dans les pépinières privées.

Forêt Québec est également responsable de la planification et de l'organisation de la production, de l'assistance technique aux producteurs et de la distribution des semences et des plants.

Interventions en forêt publique

L'aménagement forestier est planifié sur un horizon de 25 ans dans le plan général d'aménagement forestier (PGAF), de 5 ans dans le plan quinquennal d'aménagement forestier (PQAF) ou d'un an dans le plan annuel d'intervention forestière (PAIF). Ces trois types[1] de plans sont approuvés en fonction des objectifs de rendement forestier fixés par le ministre.

L'approbation du PGAF par Forêt Québec est partie intégrante du processus d'attribution des volumes de bois aux détenteurs de CAAF. Ces attributions constituent le principal levier de développement économique du secteur forestier.

La planification est le fondement de l'émission des permis d'intervention, dont le plus important vise l'approvisionnement des usines de transformation du bois. La gestion des interventions dans les forêts du domaine de l'État comporte également le contrôle de la quantité de la ressource prélevée et le contrôle de la qualité, aux plans forestier et environnemental, des interventions réalisées par les détenteurs de CAAF. Les industriels sont responsables de produire un rapport annuel d'intervention forestière (RAIF) faisant état de la qualité de leurs interventions au plan forestier. Les suivis effectués par l'industrie sont vérifiés par Forêt Québec. Ces vérifications permettent d'établir la conformité des travaux aux normes d'acceptation, en vue de l'autorisation des crédits sur les redevances forestières, et de vérifier l'aptitude des traitements à atteindre les rendements escomptés. Forêt Québec contrôle également la qualité des interventions au plan environnemental et dresse un bilan annuel de la conformité des interventions avec le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (RNI).

L'approbation des plans d'aménagement et le suivi des interventions sont nécessaires à l'atteinte des objectifs de rendement forestier et de protection de l'ensemble des ressources du milieu.

Développement forestier et de l'emploi

Forêt Québec contribue à l'élaboration des scénarios d'attribution des bois, en fournissant l'information pertinente. L'organisation participe également à la promotion de l'aménagement forestier durable et à celle des produits forestiers, notamment à l'échelle régionale et locale. De plus, elle collabore à la préparation des conventions d'aménagement forestier et des ententes de développement régional.

Programmes d'aide financière

La gestion des programmes d'aide financière favorise la mise en valeur des forêts publiques et privées, tout en contribuant au développement économique du milieu. Elle permet aussi de réaliser certains projets conjoncturels, comme le *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier* (PMVRMF) et le *Programme de création d'emplois en forêt*.

---

[1] À compter du 1er avril 2005, la forme et la teneur des plans seront ajustées pour se conformer aux modifications apportées à la Loi sur les forêts en 2001.

2.2 Clientèle

Les produits et services sont destinés principalement aux utilisateurs des ressources du milieu forestier, répartis dans l'ensemble du territoire québécois, tels que :

- les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) ;
- les bénéficiaires de conventions d'aménagement forestier (CvAF), de contrats d'aménagement forestier (CtAF) et de conventions de garantie de suppléance ;
- les organismes liés à la gestion de la forêt privée ;
- les industriels des secteurs du bois, du papier et des autres produits de transformation ;
- les acériculteurs, les producteurs de bleuets, les producteurs de bois de chauffage à des fins commerciales, les divers groupes d'utilisateurs des autres ressources du milieu, tels que les pourvoyeurs et les gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et de réserves fauniques ;
- les citoyens qui récoltent du bois de chauffage à des fins domestiques ;
- certaines administrations locales et régionales, telles que les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) ;
- les communautés autochtones engagées dans le développement forestier.

Certains produits et services de Forêt Québec intéressent d'autres clients, tels que les consultants, les organismes de protection des forêts, les établissements d'enseignement et de recherche et certaines administrations gouvernementales.

3. Ressources en 2002-2003

En 2002-2003, Forêt Québec a disposé d'un budget de 243 millions de dollars et de 1 517 personnes (ETC) pour livrer ses produits et services.

Produits et services	Budget (M$)	Effectif (ETC)
Résultats de recherche	17,2	159
Inventaires forestiers	19,0	110
Semences et plants de reboisement	43,3	399
Interventions en forêt publique	69,0	722
Développement forestier et de l'emploi	9,0	102
Programmes d'aide financière	28,4	25
Sous-total des P/S	**185,9**	**1 517**
Contribution à SOPFEU et SOPFIM	19,0	–
Programmes (création d'emplois, forêt privée, autres)	38,1	–
TOTAL	**243,0**	**1 517**

L'état des opérations et de l'excédent vérifié est présenté à l'annexe 3.

4. Bilan des résultats 2002-2003

Forêt Québec contribue à l'atteinte de 6 objectifs du plan stratégique ministériel en mettant en œuvre des actions déterminantes. Le bilan rend compte de la performance de l'organisation par rapport aux cibles fixées en début d'année et il présente pour une première année des coûts[2] de revient de ses activités principales tel que prévu au Plan d'action 2002-2003.

4.1 Résumé des résultats

Objectif stratégique

Améliorer les services à la clientèle

Action déterminante

Respecter les délais inscrits dans la Déclaration de services aux citoyens

Indicateur	*Cible*	*Résultat*
1. Taux de respect des délais inscrits dans la *Déclaration de services aux citoyens* :	Avoir atteint 90 %.	Cas respectant les délais / cas mesurés 7 041 / 7 268 = 97 % CIBLE ATTEINTE
- Accueillir les visiteurs dans un délai de 10 minutes ;		Accueillir les visiteurs (99 %)
- Répondre à une lettre dans un délai de 10 jours ;		Répondre à une lettre (95 %)
- Accuser réception d'un courriel dans un délai d'un jour ;		Accuser réception d'un courriel (100 %)
- Accuser réception d'une plainte dans un délai de 5 jours.		Accuser réception d'une plainte (100 %)

Objectif stratégique

Poursuivre l'acquisition de connaissances forestières

Action déterminante

Compléter le troisième programme décennal d'inventaire forestier

Indicateur	*Cible*	*Résultat*
2. Taux de réalisation de l'inventaire forestier :		
2.1 Proportion du territoire couvert.	Avoir fait passer de 82 % à 100 %.	km² réalisés / à réaliser 556 660 / 567 000 = 98 % CIBLE NON ATTEINTE
Coût annuel de réalisation par km²		*558,97 $ / km²*

2 Les coûts de revient ont été établis selon la structure des produits et services de l'année financière 2002-2003. Le Ministère a révisé cette structure en cours d'année et la nouvelle structure sera mise en application à compter de 2003-2004.

Objectif stratégique

Faciliter l'utilisation des données de connaissance forestières

Action déterminante

Compléter la numérisation des feuillets cartographiques dans le système d'information écoforestière (SIEF)

Indicateur	*Cible*	*Résultat*
2. Taux de réalisation de l'inventaire forestier :		
2.2 Numérisation des feuillets cartographiques dans le SIEF.	Avoir fait passer de 65 % à 100 %.	Feuillets numérisés / à numériser 2 548 / 2 548 = 100 % **CIBLE ATTEINTE**

Action déterminante

Favoriser l'acquisition et la diffusion de nouvelles connaissances dans les domaines de la gestion, de l'écologie et de la protection des forêts, ainsi qu'en matière de sylviculture et de génétique forestière

Indicateur	*Cible*	*Résultat*
3. Taux de réalisation de la planification des activités de recherche forestière.	Avoir fait passer de 80 % à 85 %.	Activités réalisées / planifiées 330 / 382 = 86 % **CIBLE ATTEINTE**

Objectif stratégique

Favoriser la diversité des usages sur le territoire public

Action déterminante

Développer et poursuivre la mise en œuvre de programmes, d'ententes et d'outils favorisant l'aménagement des diverses ressources du milieu forestier en forêt publique et privée

Indicateur	*Cible*	*Résultat*
4. Proportion des activités financées dans le *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier* (PMVRMF) qui visent des fins autres que la production exclusive de matière ligneuse.	Avoir mesuré la proportion des activités de l'année 2001-2002.	32,0 M$ / 40,5 M$ = 79 % **CIBLE ATTEINTE**

Objectif stratégique

Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources, en s'assurant du rendement soutenu des forêts

Action déterminante

Déterminer la possibilité forestière et superviser, analyser et approuver les plans d'aménagement forestier

Indicateur	*Cible*	*Résultat*
5. Taux de réalisation de la planification forestière.	Avoir établi des stratégies d'aménagement pour chacune des unités d'aménagement forestier.	75 % **CIBLE NON ATTEINTE**
Coût de réalisation par km²		*27,59 $ / km²*

Action déterminante

Effectuer le suivi des activités d'aménagement forestier pour s'assurer de la conformité aux normes établies

Indicateur	*Cible*	*Résultat*
6. Taux de vérification des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits (TSAPD) :		
6.1 Pour l'ensemble des TSAPD.	Avoir réalisé un suivi terrain après traitement sur 50 % des superficies des TSAPD.	ha vérifiés / à vérifier 122 477 / 285 796 = 43 % **CIBLE NON ATTEINTE**
6.2 Pour certains types de TSAPD.	Avoir vérifié après traitement 30 % des superficies pour les TSAPD ciblés.	ha vérifiés / ciblés 58 466 / 150 805 = 39 % **CIBLE ATTEINTE**
Coût de vérification des TSAPD par hectare de traitements vérifiés		*65,59 $ / ha vérifié*
Ratio : coût de vérification des TSAPD / crédits accordés		*5,6 %*
7. Taux de conformité aux normes d'acceptation des interventions forestières réalisées par les industriels.	Avoir mesuré le taux de conformité.	ha conformes / vérifiés 22 777 / 25 260 = 90 % **CIBLE ATTEINTE**

Action déterminante

Effectuer le suivi des activités d'aménagement forestier requis pour s'assurer de l'atteinte des résultats escomptés (rendement soutenu)

Indicateur	*Cible*	*Résultat*
8. Taux de conformité aux normes de rendement des interventions forestières réalisées par les industriels.	Avoir mesuré le taux de conformité : - CPRS ; - plantations.	ha conformes / vérifiés 21 152 / 27 680 = 76 % 3 192 / 7 088 = 45 % **CIBLE ATTEINTE**

Action déterminante

Effectuer le suivi des interventions de prélèvement de la matière ligneuse

Indicateur	*Cible*	*Résultat*
9. *Taux de réalisation des objectifs de vérification du mesurage des bois récoltés.*	Avoir réalisé les objectifs prévus au plan de vérification : - minimum de 67 050 actes en temps régulier de travail ; - minimum de 4 789 actes en dehors des heures normales de travail.	**CIBLE NON ATTEINTE** *71 902 actes* *3 694 actes*
Coût de vérification du mesurage par m³ de bois récolté.		*0,28 $ / m³*
Ratio : coût de vérification du mesurage / redevances brutes		*2,8 %*
10. Taux de réalisation du bilan de la matière ligneuse.	Avoir établi, pour chacune des aires communes, le bilan de la matière ligneuse : - possibilité forestière ; - volume attribué ; - volume récolté et mesuré ; - volume laissé sur les aires de récolte.	Bilan établi 115 / 115 = 100 % pour 3 des 4 composantes **CIBLE NON ATTEINTE**

Action déterminante

Poursuivre le programme d'amélioration qualitative des plants produits pour le reboisement

Indicateur	*Cible*	*Résultat*
11. Proportion des plants à rendement supérieur livrés à des fins de reboisement.	Avoir fait passer de 42 % à 50 %.	Plants à rendement supérieur / plants livrés = 78,6 millions / 151,7 millions = 52 % **CIBLE ATTEINTE**
Coût par mille plants d'épinette noire produits en récipient : *- 120 cm³ et moins ;* *- plus de 120 cm³.*		 *130,57 $ / mille plants* *486,94 $ / mille plants*

Objectif stratégique

Améliorer les mesures de protection et de contrôle relatives à l'utilisation du territoire et des ressources

Action déterminante

Faire appliquer les politiques et les règlements concernant la protection de l'environnement et en faire le suivi, notamment en exigeant des industriels un plan d'amélioration lorsque requis

Indicateur	*Cible*	*Résultat*
12. Taux de réalisation des objectifs de suivi environnemental : 12.1 Vérification du *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (RNI).	Avoir réalisé les objectifs de vérification du RNI.	Actes de vérification réalisés / à réaliser 25 326 / 28 135 = 90 % **CIBLE NON ATTEINTE**
Coût de vérification du RNI par hectare de bois récolté.		*19,93 $ / ha*
12. Taux de réalisation des objectifs de suivi environnemental : 12.2 Intervention visant l'amélioration de la performance des industriels.	Avoir rencontré tous les industriels dont le taux de conformité au RNI est inférieur à 80 % (mesure effectuée par aire commune).	Rencontres réalisées / à réaliser 38 / 38 = 100 % **CIBLE ATTEINTE**
13. Taux de conformité au RNI des interventions forestières réalisées par les industriels.	Avoir mesuré le taux de conformité.	Paramètres conformes / vérifiés 151 911 / 177 861 = 85 % **CIBLE ATTEINTE**

4.2 *Résultats détaillés pour les 16 indicateurs*

1. Taux de respect des délais de service 19

2.1 Taux de réalisation de l'inventaire forestier : *Proportion du territoire couvert* 20

2.2 Taux de réalisation de l'inventaire forestier : *Proportion des feuillets numérisés* 22

3. Taux de réalisation de la planification des activités de recherche forestière 23

4. Proportion des activités financées dans le *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier* (PMVRMF) qui visent des fins autres que la production exclusive de matière ligneuse 24

5. Taux de réalisation de la planification forestière 26

6.1 Taux de vérification des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits (TSAPD) : *Pour l'ensemble des TSAPD* 27

6.2 Taux de vérification des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits (TSAPD) : *Pour certains types de TSAPD* 27

7. Taux de conformité aux normes d'acceptation des interventions forestières réalisées par les industriels 29

8. Taux de conformité aux normes de rendement des interventions forestières réalisées par les industriels: coupes avec protection de la régénération des sols (CPRS) et plantations 30

9. Taux d'atteinte des objectifs de vérification du mesurage des bois récoltés 32

10. Taux de réalisation du bilan de la matière ligneuse : *Possibilité forestière, volume attribué, volume récolté et mesuré* 33

11. Proportion des plants de reboisement à rendement supérieur livrés à des fins de reboisement 34

12.1 Taux de réalisation des objectifs de suivi environnemental : *Vérification du* Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État *(RNI)* 36

12.2 Taux de réalisation des objectifs de suivi environnemental : *Intervention visant l'amélioration de la performance des industriels* 37

13. Taux de conformité au RNI des interventions forestières réalisées par les industriels 38

Objectif stratégique
Améliorer les services à la clientèle

Action déterminante
Respecter les délais inscrits dans la Déclaration de services aux citoyens

Indicateur

1. Taux de respect des délais de service

	Cible annuelle
Avoir atteint un taux de respect des délais de service de 90 % pour chacun des quatre engagements suivants : - Accueillir les visiteurs dans un délai de 10 minutes - Répondre à une lettre dans un délai de 10 jours - Accuser réception d'un courriel dans un délai d'un jour - Accuser réception d'une plainte dans un délai de 5 jours	**90 %**

	Résultat
La cible a été atteinte puisque des 7 268 cas évalués, 7 041 respectaient les délais (97 %) : - Accueillir les visiteurs (2 922 / 2 940 = 99 %) - Répondre à une lettre (4 088 / 4 297 = 95 %) - Accuser réception d'un courriel (29 / 29 =100 %) - Accuser réception d'une plainte (2 / 2 = 100 %)	**97 %**

Commentaires

En ce qui concerne l'accueil des visiteurs, un échantillonnage a permis de calculer le délai d'attente au comptoir. On a observé que dans 99 % des cas, les visiteurs ont été accueillis en dix minutes et moins. De façon générale, les quelque 2 940 citoyens qui se sont présentés aux points de services de Forêt Québec ont attendu deux minutes et moins dans 88 % des cas.

Chaque unité administrative maintient à jour l'information concernant le suivi de la correspondance reçue. Forêt Québec a reçu 4 297 lettres de citoyens et un accusé de réception ou une réponse ont été produits dans un délai de dix jours ou moins dans 95 % des cas. Le délai moyen observé est de quatre jours.

Forêt Québec a mis en place 29 adresses électroniques publiques selon les nouvelles dénominations prescrites dans la *Directive relative aux adresses électroniques publiques*. En mars dernier, une évaluation interne a été réalisée pour l'ensemble des adresses afin de vérifier l'existence d'un accusé réception. Il a été confirmé que 100 % des accusés de réception avaient été reçus en moins d'un jour.

Forêt Québec a reçu deux plaintes de première instance qui ont été portées en révision de deuxième instance au Bureau de la responsable des plaintes. Dans chacun des cas, un accusé de réception a été transmis à l'intérieur d'un délai prescrit de 5 jours.

Objectif stratégique

Poursuivre l'acquisition de connaissances forestières

Action déterminante

Compléter le troisième programme décennal d'inventaire forestier

Indicateur

2.1 Taux de réalisation de l'inventaire forestier : *Proportion du territoire couvert*

Depuis 1970, Forêt Québec met en œuvre un programme décennal d'inventaire forestier. Le troisième programme décennal a été entrepris en 1991-1992. Ce programme permet d'acquérir les données requises pour assurer la gestion des forêts du Québec. Les données compilées sont utilisées, notamment par les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), pour élaborer leur plan général d'aménagement forestier (PGAF) et par le Ministère pour vérifier si le rendement soutenu est respecté.

Avoir fait passer de 82 % à 100 % le taux de réalisation du 3e programme décennal d'inventaire forestier.

Cible annuelle
100 %

En 2002-2003, Forêt Québec a compilé des données d'inventaire forestier sur une superficie de 91 785 km². Ainsi, le 3e programme d'inventaire forestier a permis de couvrir 98 % du territoire québécois, soit 555 660 km² sur les 567 000 km² prévus. **La cible n'a pas été atteinte.**

Résultat
98%

Résultats comparatifs

Année	*Cible*	*km² compilés (données cumulatives)*		
		Prévus (km²)	*Réalisés (km²)*	*Résultat*
1998 - 1999	41 %	234 000	234 000	41 %
1999 - 2000	53 %	303 000	299 293	53 %
2000 - 2001	78 %	442 260	385 560	68 %
2001 - 2002	80 %	453 800	463 875	82 %
2002 - 2003	**100 %**	**567 000**	**555 660**	**98 %**

Commentaires

La réalisation du programme décennal n'a pu être complétée à 100 % en raison de chablis rapportés sur la Basse Côte-Nord, ce qui a obligé Forêt Québec à reporter d'un an les travaux d'inventaire prévus en 2002-2003.

Ce report de 2 % n'a eu aucune répercussion significative sur le dépôt des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) prévus en 2004-2005, ces territoires ne faisant pas l'objet, actuellement, de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF).

L'inventaire forestier décennal est un processus rigoureux qui nécessite 3 années d'acquisition d'informations (photos – cartes – sondages – compilations) pour une région donnée et qui s'échelonne sur 10 ans pour couvrir toute la province.

Le Québec se compare avantageusement à d'autres juridictions en matière d'inventaire :

- couverture complète du territoire à tous les 10 ans (20 ans en Ontario) ;
- 12 000 placettes-échantillons permanentes pour simuler la croissance (1 110 en Ontario) ;
- 80 000 placettes-échantillons temporaires par cycle (réseau abandonné en Ontario depuis une dizaine d'années).

	Coût de revient
$\frac{\text{Coûts annuels totaux (\$)}}{\text{Superficie du territoire couvert par l'inventaire forestier (km}^2\text{)}}$	**558,97 $ / km²**

Commentaires

Le coût annuel de réalisation de l'inventaire forestier pour l'année 2002-2003 inclut des frais de planification non récurrents.

Cette donnée permet de mesurer l'efficience du programme d'inventaire forestier. Le coût unitaire (par km² de territoire couvert par l'inventaire forestier) est calculé depuis 1996. Il permet une comparaison d'une année à l'autre et il sert à documenter la comparaison avec d'autres provinces du Canada.

Objectif stratégique

Faciliter l'utilisation des données de connaissance forestière

Action déterminante

Compléter la numérisation des feuillets cartographiques dans le système d'information écoforestière (SIEF)

Indicateur

2.2 Taux de réalisation de l'inventaire forestier : *Proportion des feuillets numérisés*

En 1995, Forêt Québec a entrepris un projet en vue de mettre au point un système centralisé d'information à référence spatiale : le *Système d'information écoforestière* (SIEF). Les travaux ont été amorcés en tenant compte des orientations du *Plan géomatique du gouvernement du Québec*. Compte tenu de la qualité des données qui en découlent et de la grande capacité de traitement qu'il représente, le SIEF ajoute à la valeur des travaux d'inventaire écoforestier. La géomatique permet de raffiner les analyses qui sous-tendent le calcul de la possibilité forestière et de prendre des décisions plus éclairées en matière de gestion forestière.

Lors des deux premiers programmes décennaux d'inventaire forestier, la cartographie a été réalisée manuellement ; les outils informatiques étaient réservés, presque uniquement, à la compilation des données forestières. Les progrès en géomatique ont permis aux spécialistes du Ministère d'appliquer cette technique de pointe à l'inventaire écoforestier pour améliorer les produits qui en sont dérivés et accroître leur utilité. Maintenant opérationnel, le SIEF permet la mise à jour et la diffusion des données écoforestières en format numérique.

	Cible annuelle
Avoir fait passer de 65 % à 100 % la proportion des feuillets cartographiques numérisés dans le SIEF.	**100 %**

	Résultat
En 2002-2003, Forêt Québec a achevé la numérisation de 941 feuillets cartographiques, ce qui a fait passer de 65 % à 100 % la proportion des feuillets cartographiques numérisés dans le SIEF.	**100 %**

Commentaires

Notons qu'en cours d'année il y a eu un ajustement au nombre de feuillets à charger au *Système d'information écoforestière* (SIEF). Initialement et tel qu'il avait été établi à partir de la *Base de données topographiques du Québec* (BDTQ), il était prévu de charger 2 682 feuillets au SIEF. Or, 134 feuillets de la carte écoforestière n'ont pas eu à être chargés au système puisque ceux-ci correspondent à des territoires forestiers qui ne sont pas encore attribués sur la Côte-Nord et aux Îles-de-la-Madeleine. Ainsi, le nombre réel de feuillets écoforestiers à numériser pour les fins du SIEF est de 2 548.

Objectif stratégique

Faciliter l'utilisation des données de connaissance forestière

Action déterminante

Favoriser l'acquisition et la diffusion de nouvelles connaissances dans les domaines de la gestion, de l'écologie et de la protection des forêts, ainsi qu'en matière de sylviculture et de génétique forestière

Indicateur

3. Taux de réalisation de la planification des activités de recherche forestière

En matière de recherche forestière, Forêt Québec consacre des ressources importantes (17,2 M$) pour acquérir, développer et diffuser les connaissances nécessaires à la saine gestion des forêts et à l'amélioration de leur rendement. La programmation établie après consultation de la clientèle prévoit des activités de recherche principalement concentrées dans les domaines de la sylviculture et du rendement des forêts naturelles et des plantations, des écosystèmes et de l'environnement, de l'amélioration génétique, des semences et de la production de plants ainsi que du travail forestier. Quant aux activités de diffusion scientifique et de transfert de résultats de recherche, elles tiennent compte des besoins des différents partenaires intervenant en forêt.

Avoir fait passer de 80 % à 85 % le taux de réalisation de la planification des activités de recherche forestière.	*Cible annuelle*
	85 %

En 2002-2003, Forêt Québec a atteint ses objectifs dans 76 projets de recherche sur 90 actifs et en menant à terme 254 activités de diffusion scientifique et de transfert des résultats sur 292 activités planifiées en début d'année. Le taux de réalisation global des activités planifiées a donc été de 86 %. **La cible a été atteinte.**	*Résultat*
	86 %

Résultats comparatifs

Année	*Cible*	*Activités de recherche*		
		Prévus (n)	*Réalisés (n)*	*Résultat*
1998-1999	75 %	209	114	55 %
1999-2000	75 %	328	256	78 %
2000-2001	80 %	327	240	73 %
2001-2002	80 %	226	204	90 %
2002-2003	**85 %**	**330**	**382**	**86 %**

Commentaires

Ce rendement fait suite à la mise en place d'une gestion par projet, ce qui a permis un meilleur suivi des activités. De plus, 91 activités de diffusion et de transfert ont été réalisées, pour la plupart sur demande ad hoc, sans avoir été prévues dans la planification initiale. Au total, Forêt Québec a mené à terme 421 activités de recherche, alors que 382 avaient été planifiées.

Objectif stratégique

Favoriser la diversité des usages sur le territoire public

Action déterminante

Développer et poursuivre la mise en œuvre de programmes, d'ententes et d'outils favorisant l'aménagement des diverses ressources du milieu forestier en forêt publique et privée

Indicateur

4. Proportion des activités financées dans le *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier* (PMVRMF) qui visent des fins autres que la production exclusive de matière ligneuse

Le gouvernement du Québec finance le *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) depuis 1995*. Ce programme s'inscrit dans les orientations gouvernementales de développement économique des régions afin de favoriser la mise en valeur de l'ensemble des ressources du milieu forestier (arbres, faune, eau, paysage) dans une approche de gestion intégrée de ces ressources. Ainsi, plusieurs projets ont été réalisés à des fins récréatives, éducatives, fauniques, acéricoles ou agroforestières, tout en tenant compte aussi des attentes des Autochtones.

	Cible annuelle
Avoir mesuré la proportion des activités financées dans le PMVRMF qui visent des fins autres que la production exclusive de matière ligneuse.	**Avoir mesuré la proportion**

	Résultat
La proportion des travaux réalisés et affectés à l'aménagement d'une ou plusieurs ressources autres que la matière ligneuse a été de 79 % des sommes totales dépensées, soit 32,0 M$ sur 40,5 M$. **La cible a été atteinte.**	**Proportion mesurée**

Résultats comparatifs

Année	*Budget alloué* (M$)	*Montant dépensé* ($)	*Activités multiressources* ($)	(%)
1995-1996	16,0	14 592 092	6 630 926	45
1996-1997	21,0	19 803 670	13 482 365	68
1997-1998	23,5	22 236 210	16 783 414	75
1998-1999	25,5	23 630 536	20 278 329	86
1999-2000	32,5	30 356 209	25 411 258	84
2000-2001	32,5	30 451 646	26 512 317	87
2001-2002	42,9	40 503 425	32 001 235	79
Total	**193,9**	**181 573 787**	**141 099 844**	**78**

Commentaires

Le résultat ne mesure pas la performance de Forêt Québec, mais il rend compte de l'atteinte de l'objectif du programme. Le résultat confirme que le programme a atteint son objectif consistant à favoriser la mise en valeur de l'ensemble des ressources du milieu forestier (arbres, eau, faune et paysage). Depuis le début du programme, cette proportion s'est accrue considérablement ; alors

qu'elle était de 45 % en 1995-1996, elle s'est maintenue autour de 80 % au cours des quatre dernières années évaluées. Depuis 1995, le Ministère a versé 141,1 millions de dollars pour des projets visant des fins autres que la production exclusive de matière ligneuse sur un total de 181,6 millions de dollars pour l'ensemble du PMVRMF.

Ce programme est régionalisé et les données complètes d'une année sont généralement disponibles dans l'année suivant la fin de l'exercice financier, ce qui explique le décalage d'une année pour la reddition de comptes. Les données disponibles au 15 juin 2003 concernent les activités réalisées en 2001-2002.

Objectif stratégique

Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources, en s'assurant du rendement soutenu des forêts

Action déterminante

Déterminer la possibilité forestière et superviser, analyser et approuver les plans d'aménagement forestier

Indicateur

5. Taux de réalisation de la planification forestière

En vertu de la Loi sur les forêts, révisée en 2001, le Ministère doit déterminer, pour chacune des unités d'aménagement, la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu. Les calculs de possibilité forestière doivent être transmis aux bénéficiaires de CAAF dans les délais impartis afin que ceux-ci élaborent leur plan général d'aménagement forestier (PGAF). À cette fin, le Ministère a établi un calendrier des activités à compléter en 2002-2003 afin d'évaluer l'état d'avancement du calendrier de réalisation des stratégies d'aménagement.

	Cible annuelle
Avoir établi les stratégies d'aménagement pour chacune des unités d'aménagement forestier.	**100 %**

	Résultat
Au 31 mars 2003, 75 % des activités prévues en 2002-2003 pour la réalisation des stratégies d'aménagement étaient finalisées ou en voie de finalisation. **La cible n'a pas été atteinte.**	**75 %**

Commentaires

Le calendrier des activités s'inscrit dans le processus des calculs de possibilité forestière et de la préparation des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) de la période 2005-2010. Essentiellement, les activités à réaliser par Forêt Québec en 2002-2003 consistaient à compléter, dans toutes les régions du Québec, les travaux préparatoires ainsi que les premières étapes de l'établissement des stratégies d'aménagement forestier et territorial.

	Coût de revient
Coût de réalisation : 10 314 713 $ Territoire couvert par les stratégies d'aménagement : 373 813 km²	**27,59 $ / km²**

Objectif stratégique

Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources, en s'assurant du rendement soutenu des forêts

Action déterminante

Effectuer le suivi des activités d'aménagement forestier pour s'assurer de la conformité aux normes établies

Indicateurs

Forêt Québec fixe des objectifs de vérification en fonction d'un aménagement durable des forêts, d'une mise en valeur des ressources conformément aux règles établies et d'une saine utilisation des crédits déductibles des droits de coupe. Ces objectifs visent tous les traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits (TSAPD) ainsi que certains autres traitements ciblés en fonction des risques, de l'importance des superficies traitées et du coût unitaire de ces mêmes traitements.

6.1 Taux de vérification des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits (TSAPD) : Pour l'ensemble des TSAPD

	Cible annuelle
Avoir réalisé un suivi terrain après traitement[3] sur 50 % des superficies des TSAPD.	**50 %**

	Résultat
Un suivi terrain après traitement a été réalisé sur 122 477 ha des 285 796 ha, soit sur 43 % des superficies des TSAPD effectués par les bénéficiaires de CAAF. **La cible n'a pas été atteinte.**	**43 %**

6.2 Taux de vérification des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits (TSAPD) : Pour certains types de TSAPD

	Cible annuelle
Avoir vérifié après traitement[4] 30 % des superficies pour les TSAPD ciblés.	**30 %**

	Résultat
Une vérification après traitement a été réalisée sur 58 466 ha des 150 805 ha, soit 39 % des superficies de TSAPD ciblés (éclaircies précommerciales, dégagements et coupes partielles) qui ont été effectués par les bénéficiaires de CAAF. **La cible a été atteinte.**	**39 %**

[3] Le suivi terrain après traitement est réalisé par la méthode oculaire, la méthode de relecture ou la méthode de suivi parallèle.

[4] La vérification après traitement est réalisée par la méthode de relecture ou par la méthode de suivi parallèle.

	Coût de revient
Coût de vérification des TSAPD : 8 032 952 $ / Hectare de traitements vérifiés : 122 477 ha	**65,59 $ / ha vérifié**

	Ratio
Coût de vérification des TSAPD : 8 032 952 $ / Crédits accordés en paiement des droits: 142 745 595 $ × 100 %	**5,6 %**

Commentaires

Les résultats servent à évaluer la performance de gestion de Forêt Québec par rapport aux objectifs annuels de vérification. Afin de garantir l'intégralité et l'intégrité des résultats, Forêt Québec a apporté des améliorations au système informatique utilisé en plus de tenir des séances de formation pour le personnel. Finalement, Forêt Québec a entrepris la mise en place d'un processus de contrôle de la qualité (audit) ainsi que l'élaboration d'un plan d'intensification des contrôles pour améliorer sa performance dès 2003-2004.

Objectif stratégique

Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources, en s'assurant du rendement soutenu des forêts

Action déterminante

Effectuer le suivi des activités d'aménagement forestier pour s'assurer de la conformité aux normes établies

Indicateur

7. Taux de conformité aux normes d'acceptation des interventions forestières réalisées par les industriels

Pour concourir à l'objectif du rendement soutenu de la forêt, conformément au cahier *Instructions relatives à l'application du Règlement sur la valeur des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits*, Forêt Québec a mis en place un processus de validation qualitative et quantitative des activités d'aménagement forestier réalisées par les industriels.

Les résultats servent à faire appliquer, le cas échéant, des correctifs aux travaux exécutés et ils contribuent à évaluer le respect de la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu. Ce processus de vérification permet aussi d'assurer une mise en valeur des ressources forestières conformes aux règles établies et de rendre compte d'une saine utilisation des crédits déductibles des droits de coupe pour certains travaux d'aménagement forestier.

	Cible annuelle
Avoir mesuré le taux de conformité aux normes d'acceptation des interventions forestières réalisées par les industriels.	**Mesurer le taux de conformité**

	Résultat
Le taux de conformité des travaux sylvicoles a été estimé à 90 %. **La cible a été atteinte.**	**Taux mesuré**

Résultats comparatifs

Année de réalisation des interventions forestières	*ha conformes*	*ha vérifiés*	*Taux de conformité*
1997 - 1998	134 677	142 101	95 %
1998 - 1999	184 797	200 430	92 %
1999 - 2000	222 155	238 759	93 %
2000 - 2001	125 753	137 990	91 %
2001 - 2002*	22 777*	25 260*	90 %*

* Données partielles

Commentaires

Le taux de conformité ne mesure pas la performance de Forêt Québec, mais celle des industriels à respecter les critères et normes. Les vérifications effectuées par Forêt Québec en 2002-2003 révèlent que 90 % (22 777 ha sur 25 560 ha) des travaux sylvicoles admissibles en paiement des droits, réalisés en 2001-2002, étaient conformes aux critères et normes que doivent respecter les industriels pour que les travaux réalisés soient admissibles en paiement des droits de coupe. **Ces données sont partielles** : à la suite de l'implantation d'une nouv lle application informatique, la production des résultats a été retardée ; les compilations des données manquantes (environ 100 000 ha) seront complétées en 2003-2004 afin de donner un portrait plus complet de la performance des bénéficiaires.

Objectif stratégique

Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources, en s'assurant du rendement soutenu des forêts

Action déterminante

Effectuer le suivi des activités d'aménagement forestier requis pour s'assurer de l'atteinte des résultats escomptés (rendement soutenu)

Indicateur

8. Taux de conformité aux normes de rendement des interventions forestières réalisées par les industriels : coupes avec protection de la régénération des sols (CPRS) et plantations

Pour concourir à l'objectif du rendement soutenu de la forêt, conformément au *Manuel d'aménagement forestier*, Forêt Québec a mis en place un processus de validation qualitative et quantitative des activités d'aménagement forestier réalisées par les industriels.

Forêt Québec s'est engagée à mesurer annuellement le taux de conformité des bénéficiaires de CAAF pour les coupes avec protection de la régénération et des sols (CPRS) et les plantations. En 2002-2003, les coupes faites en 1995-1996 (peupliers) et celles de 1990-1991 (SEPM[5] et autres productions prioritaires), ainsi que les plantations réalisées en 1990-1991 (EPN[6] et EPR[7]) et en 1992-1993 (toutes essences sauf EPN et EPR) ont été évaluées.

	Cible annuelle
Avoir mesuré le taux de conformité aux normes de rendement[8] des interventions forestières réalisées par les industriels pour les CPRS et pour les plantations.	**Avoir mesuré le taux de conformité : CPRS et plantations**

	Résultat
Les taux de conformité pour les CPRS et les plantations ont été établis. **La cible a été atteinte.**	**Taux mesuré**

Résultats

Activités d'aménagement forestier	*Coupes avec protection de la régénération et des sols (CPRS)*	*Plantations*
Période des interventions	1990-1991 et 1995-1996	1990-1991 et 1992-1993
Superficies conformes (ha)	21 152	3 192
Superficies vérifiées (ha)	27 680	7 088
Taux de conformité	**76 %**	**45 %**

Commentaires

En 2002-2003, Forêt Québec a vérifié 40 % des travaux de coupe progressive et de coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), soit 27 680 hectares des 69 130 hectares inventoriés et déposés par les bénéficiaires de CAAF relativement à des travaux exécutés il y a 5 ans et 10 ans. Le taux global de conformité de ces travaux est de 76 %.

---

5 SEPM : sapin, épinettes, pin gris et mélèzes
6 EPN : Épinette noire
7 EPR : Épinette rouge
8 Les normes de rendement font référence au document « Manuel d'aménagement forestier ».

Enfin, la vérification des plantations effectuées il y a 10 ans et 8 ans, selon les différentes essences, indique un taux global de conformité de 45 %. Forêt Québec a vérifié 7 088 hectares des 29 337 hectares de travaux inventoriés et déposés par les bénéficiaires de CAAF, soit 24 %. Les normes de rendement font référence au document *Manuel d'aménagement forestier*.

À noter que ces résultats portent sur les mêmes années de référence qu'en 2001-2002. Cette situation découle du fait que Forêt Québec a dû s'ajuster et uniformiser les périodes de référence pour toutes les régions en fonction du calendrier prescrit au *Manuel d'aménagement forestier*. Ceci permet à Forêt Québec de consolider, d'année en année, le suivi de la performance des bénéficiaires.

Objectif stratégique

Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources, en s'assurant du rendement soutenu des forêts

Action déterminante

Effectuer le suivi des interventions de prélèvement de la matière ligneuse

Indicateur

9. Taux d'atteinte des objectifs de vérification du mesurage des bois récoltés

La Loi sur les forêts précise que le mesurage des bois est la responsabilité du bénéficiaire de contrat. Tous les bois récoltés doivent donc être mesurés afin de permettre au Ministère d'assurer le respect de la possibilité forestière, des volumes attribués, l'intégralité et l'intégrité des redevances.

La vérification du mesurage des bois a pour but de fournir au gouvernement une assurance raisonnable que tous les bois coupés dans les forêts publiques sont mesurés et rapportés conformément au *Règlement sur le mesurage des bois* et aux instructions officielles contenues dans le document *Méthodes de mesurage des bois - Instructions*. À cet effet, un logiciel de calcul prenant en considération différents paramètres reliés à chaque titulaire de permis d'intervention précise le nombre d'actes de vérification à réaliser. Un objectif annuel de réalisation d'actes de vérification est établi et s'applique à chacune des unités de gestion.

Avoir réalisé les objectifs prévus au plan de vérification[9] du mesurage des bois récoltés.

Cible annuelle
67 050 actes en temps régulier de travail **4 789 actes** en dehors des heures normales de travail

En 2002-2003, les objectifs prévus étaient de réaliser un minimum de 67 050 actes en temps régulier et 4 789 actes en dehors des heures normales de travail. Globalement, 71 902 actes ont été réalisés alors qu'il était prévu en réaliser 71 839 ; toutefois, le nombre d'actes vérifiés en dehors des heures normales de travail a été de 3 694, alors que le plan de vérification prévoyait en réaliser 4 789. **La cible n'a pas été atteinte.**

Résultat
71 902 actes en temps régulier de travail **3 694 actes** en dehors des heures normales de travail

$$\frac{\text{Coût de vérification : 8 679 987 \$}}{\text{Volume de bois récolté : 30 828 706 m}^3}$$

Coût de vérification
0,28 \$ / m³

$$\frac{\text{Coût de vérification : 8 679 987 \$}}{\text{Redevances brutes : 309 284 142 \$}} \times 100\ \%$$

Ratio
2,8 %

[9] Le plan annuel de vérification est établi en fonction des autorisations de mesurage émises aux titulaires des permis d'interventions forestières en cours d'année ; il comprend des actes ciblés en dehors des heures normales de travail.

Objectif stratégique

Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources, en s'assurant du rendement soutenu des forêts

Action déterminante

Effectuer le suivi des interventions de prélèvement de la matière ligneuse

Indicateur

10. Taux de réalisation du bilan de la matière ligneuse : Possibilité forestière, volume attribué, volume récolté et mesuré

Cet indicateur vise à décrire l'utilisation qui est faite à chaque année de la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu. Il pourra être utilisé, par exemple, pour fixer des objectifs en ce qui a trait à la réduction de l'écart entre la récolte et la possibilité forestière, la réduction des pertes à l'utilisation et l'amélioration de la destination des bois. La documentation de l'indicateur sur une longue période permettra d'apprécier l'évolution de la situation en fonction d'une utilisation de la matière ligneuse que l'on souhaite toujours plus optimale.

	Cible annuelle
Avoir établi, pour chaque aire commune, le bilan de la matière ligneuse : possibilité forestière ; volume attribué ; volume récolté et mesuré ; volume laissé sur les aires de récolte.	**Bilan établi : 100 % des aires communes**

	Résultat
En 2002-2003, Forêt Québec a compilé les trois premières composantes du bilan de la matière ligneuse des opérations de récolte de 2001-2002 pour toutes les aires communes. **La cible n'a pas été atteinte.**	**Bilan établi pour 3 des 4 composantes 115 / 115 = 100 %**

Commentaires

Forêt Québec a établi le bilan de la matière ligneuse dans chacune des 115 aires communes, pour les trois composantes suivantes : la possibilité forestière, le volume attribué et le volume récolté et mesuré. Les données relatives au volume laissé sur les aires de récolte pourront toutefois être compilées plus tard, si bien que le bilan de la matière ligneuse sera complet d'ici peu. Grâce au système de suivi mis en place, le Ministère pourra désormais établir annuellement le bilan de la matière ligneuse pour les quatre composantes visées.

Objectif stratégique

Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources, en s'assurant du rendement soutenu des forêts

Action déterminante

Poursuivre le programme d'amélioration qualitative des plants produits pour le reboisement

Indicateur

11. Proportion des plants de reboisement à rendement supérieur livrés à des fins de reboisement

Un des moyens requis pour augmenter le rendement des forêts québécoises est la production de semences de la meilleure qualité possible. Depuis plus de 20 ans, Forêt Québec réalise des aménagements de vergers à graines visant à améliorer la qualité génétique de l'ensemble des plants qui servent au reboisement. Forêt Québec n'agit pas sur la structure génétique des arbres : les meilleurs sont choisis afin d'obtenir des semences de qualité supérieure. Cet indicateur permet de mesurer les résultats du domaine d'activités reliés à l'amélioration génétique des plants de reboisement qui constitue un des moyens pour favoriser l'augmentation des rendements des forêts du Québec.

	Cible annuelle
Avoir fait passer de 42 % à 50 % la proportion des plants à rendement supérieur livrés à des fins de reboisement.	**50 %**

	Résultat
Forêt Québec a livré 78,6 millions de plants améliorés par sélection de semences de qualité supérieure sur 151,7 millions de plants utilisables et livrés pour le reboisement, soit 52 %. **La cible a été atteinte.**	**52 %**

Résultats comparatifs

Année	*Cible*	*Plants améliorés / livrés (en M)*	*Résultat*
1998 - 1999	n/a*	34 / 171	20 %
1999 - 2000	30 %	55 / 156	35 %
2000 - 2001	40 %	68 / 158	43 %
2001 - 2002	50 %	65 / 156	42 %
2002 - 2003	**50 %**	**78,6 / 151,7**	**52 %**

* Cet indicateur ne figurait pas au Plan d'action 1998-1999 de Forêt Québec.

Commentaires

Afin de continuer à augmenter la proportion de plants à rendement supérieur, des travaux d'aménagement de vergers à graines sont entrepris et des moyens de lutte contre les ravageurs des cônes sont en développement. La conception d'un module ciblant les vergers à graines dans le système informatique de gestion de semences contribuera à améliorer la planification de leur aménagement et de leur entretien.

	Coût de revient
Coût de production des plants d'épinette noire en récipient de 120 cm³ et moins ($) / 1 000 plants	**130,57 $ / mille plants**
Coût de production des plants d'épinette noire en récipient de plus de 120 cm³ ($) / 1 000 plants	**486,94 $ / mille plants**

Commentaires

Forêt Québec poursuivra ses démarches visant à parfaire l'établissement des coûts de production relatifs à la production des semences et des plants. De plus, des données provenant des autres provinces canadiennes seront analysées et serviront à établir des comparaisons entre les résultats obtenus et les coûts de production.

Objectif stratégique

Améliorer les mesures de protection et de contrôle relatives à l'utilisation du territoire et des ressources

Action déterminante

Faire appliquer les politiques et les règlements concernant la protection de l'environnement et en faire le suivi, notamment en exigeant des industriels un plan d'amélioration, lorsque requis

Indicateur

12.1 Taux de réalisation des objectifs de suivi environnemental : Vérification du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI)

Afférent à la Loi sur les forêts, le RNI précise les mesures à suivre dans le cadre des activités qui se déroulent dans le milieu forestier. À cet effet, Forêt Québec assure un suivi annuel de l'application du RNI au moyen d'un plan de vérification réalisé en fonction des méthodes retenues pour le suivi systématique du RNI, et ce, pour toutes les aires communes où sont réalisées des opérations forestières. Cette mesure de la performance de Forêt Québec permet d'évaluer dans quelle proportion le plan annuel de vérification du RNI est effectivement réalisé dans chaque aire commune.

Avoir réalisé les objectifs de vérification[10] du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI).	Résultat
	100 %

La cible n'a pas été atteinte puisque 25 326 actes de vérification ont été réalisés sur les 28 135 actes prévus, soit 90 %.	Résultat
	90 %

Commentaires

Le plan de vérification annuel est établi par échantillonnage et Forêt Québec vise à atteindre progressivement un taux de vérification de 100 % pour toutes les aires communes.

Coût de vérification du RNI en 2002-2003 : 6 335 154 $ Ensemble des interventions forestières réalisées par les industriels : 317 871 ha	*Coût de vérification*
	19,93 $ / ha

[10] Les objectifs de vérification sont décrits dans le « Cahier d'instructions relatives au suivi de l'application du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) ».

Objectif stratégique

Améliorer les mesures de protection et de contrôle relatives à l'utilisation du territoire et des ressources

Action déterminante

Faire appliquer les politiques et les règlements concernant la protection de l'environnement et en faire le suivi, notamment en exigeant des industriels un plan d'amélioration, lorsque requis

Indicateur

12.2 Taux de réalisation des objectifs de suivi environnemental : Intervention visant l'amélioration de la performance des industriels

Depuis 1998, Forêt Québec vérifie si les interventions faites en forêt par les industriels sont conformes au *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (RNI). Forêt Québec privilégie une approche préventive et propice au sens de la responsabilité ; elle mise sur l'information aux industriels et favorise leur sensibilisation aux bonnes pratiques pour accroître la qualité des travaux qu'ils exécutent.

En 2000-2001, Forêt Québec a conçu un modèle de rapport permettant d'évaluer, par aire commune, le taux de conformité des industriels. Le but visé est de sensibiliser les industriels aux résultats atteints et de les inciter, le cas échéant, à préparer un plan d'amélioration.

Cet indicateur vise à démontrer dans quelle mesure le Ministère a effectivement rencontré les industriels ayant obtenu un taux de conformité plus faible que le taux moyen observé. Le résultat représente le taux de rencontres réellement tenues avec les industriels par rapport au total des rencontres prévues.

Avoir rencontré les industriels de toutes les aires communes dont le taux de conformité au RNI est inférieur à 80 %.	*Cible annuelle*
	100 %

Forêt Québec a rencontré tous les industriels (38) dont le taux de conformité était inférieur à 80 %, pour les travaux accomplis au cours de l'hiver 2000-2001 et pendant l'été 2001. **La cible a été atteinte.**	*Résultat*
	100 %

Résultats comparatifs

Année	*Cible*	*Rencontres réalisées*	*Résultat*
2001 - 2002	**100 % dont taux < 75 %**	**17 / 22**	**77 %**
2002 - 2003	**100 % dont taux < 80 %**	**38 / 38**	**100 %**

Commentaires

Afin d'assurer un niveau élevé d'intégrité dans la mesure de cet indicateur, Forêt Québec a élaboré, en cours d'année, un guide ayant pour objectif de préciser les modalités du processus de suivi de l'indicateur et de mieux encadrer les rencontres avec les bénéficiaires.

Objectif stratégique

Améliorer les mesures de protection et de contrôle relatives à l'utilisation du territoire et des ressources

Action déterminante

Faire appliquer les politiques et les règlements concernant la protection de l'environnement et en faire le suivi, notamment en exigeant des industriels un plan d'amélioration, lorsque requis

Indicateur

13. Taux de conformité au RNI des interventions forestières réalisées par les industriels

Le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (RNI) vise à protéger l'ensemble des ressources du milieu forestier, à garantir la compatibilité des travaux d'aménagement forestier avec le Plan d'affectation des terres du domaine de l'État et à assurer le maintien ou la reconstitution du couvert forestier. Il renferme aussi de nombreuses mesures concrètes en vue de préserver les habitats jugés prioritaires pour la survie de certaines espèces fauniques, les sites à vocation récréative et la beauté des paysages qui les entourent, ainsi qu'à prévenir l'érosion des sols et à maintenir la qualité des milieux hydriques.

Afin d'assurer l'application du RNI, Forêt Québec a développé une méthode qui comporte plusieurs normes à vérifier. En 2002-2003, la vérification a porté sur 87 des 92 items identifiés au *Cahier des instructions relatives au suivi de l'application du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État*, soit 95 %. Cet indicateur mesure le taux de conformité des bénéficiaires quant aux paramètres conformes par rapport au nombre total de paramètres vérifiés en tenant compte de l'importance relative des superficies vérifiées.

	Cible annuelle
Avoir mesuré le taux de conformité au RNI des interventions forestières réalisées par les industriels[11].	**Taux de conformité mesuré**

	Résultat
Pour les interventions réalisées en 2001-2002, le taux global de conformité est de 85 %, soit 151 911 éléments conformes sur 177 861 éléments vérifiés[12]. On trouvera ci-dessous un tableau comparatif pour les trois dernières années complètes d'intervention.	**Taux mesuré**

[11] Forêt Québec vérifie, durant la même année, la conformité des interventions forestières réalisées par les industriels durant l'été ; toutefois la vérification des interventions forestières réalisées durant l'hiver est faite par Forêt Québec l'année suivante. La vérification des interventions d'une année s'étend donc sur deux années financières pour Forêt Québec.

[12] En ce qui concerne les récoltes de 2001-2002 (été et hiver), un troisième cycle annuel complet des interventions forestières a été vérifié pour l'ensemble des composantes du RNI. Ce cycle comprend les interventions forestières réalisées au cours d'une même année financière.

Résultats comparatifs

Année des interventions	Paramètres conformes	Paramètres vérifiés	Taux de conformité
1999 - 2000	92 638	110 655	84 %
2000 - 2001	112 562	135 966	83 %
2001 - 2002	151 911	177 861	85 %

Commentaires

Le taux de conformité ne mesure pas la performance de Forêt Québec, mais celle des industriels à respecter les normes prévues au règlement. Les bénéficiaires sont plus sensibilisés et ont une meilleure compréhension de la réglementation et des objectifs, et plusieurs adhèrent à des mécanismes d'amélioration continue.

En 2002-2003, un processus d'audit a été implanté auprès des vérificateurs de Forêt Québec afin d'assurer l'intégrité des résultats. Toutes les unités de gestion seront auditées sur une période de trois ans.

Liste des annexes

Annexe 1 : Mandat des directions

Annexe 2 : Liste détaillée des produits et services

Annexe 3 : État des opérations et de l'excédent vérifié

Annexe 1 - Mandat des directions

Forêt Québec dispose d'un réseau largement déconcentré, avec sa *Direction générale des services régionaux* qui chapeaute *la Direction de l'assistance technique* ainsi que les 10 directions régionales, composées de 48 bureaux régionaux et locaux. Forêt Québec compte également trois directions centrales : la *Direction de la recherche forestière*, la *Direction des inventaires forestiers* et la *Direction de la production des semences et des plants* qui forment la *Direction générale de la connaissance forestière et de la production des plants*. Enfin, les unités de soutien qui relèvent de la *Direction de la coordination sectorielle* offrent les services d'assistance à la gestion, de relations avec les autochtones, de gestion administrative du Fonds forestier et d'expertise dans les domaines stratégiques.

La Direction générale des services régionaux

Les dix directions régionales sont les portes d'entrée pour la clientèle en matière de foresterie. Leur rôle principal consiste à exercer les fonctions qui leur sont déléguées par l'État en matière de gestion forestière, dont la détermination de la possibilité forestière, la supervision, l'analyse et l'approbation des plans d'aménagement forestier, ainsi que le suivi des interventions dans les forêts publiques. Elles doivent donc acquérir des connaissances sur la forêt et fournir une expertise en vue de l'élaboration des lois, des règlements et des programmes forestiers. Enfin, elles gèrent les programmes forestiers et elles assurent la liaison avec les organismes régionaux et locaux.

La *Direction de l'assistance technique* seconde le directeur général et les gestionnaires régionaux dans le but d'améliorer les services à la clientèle et d'assurer l'équité et la cohérence des interventions, ainsi que leur conformité aux orientations de la direction. Elle intervient dans les domaines du mesurage et de la facturation des bois, de la délivrance des permis d'intervention, de la construction des ponts et des chemins forestiers, de l'utilisation polyvalente du milieu forestier et de l'exécution des traitements sylvicoles.

Direction générale de la connaissance forestière et de la production de plants

La *Direction de la recherche forestière* planifie, coordonne, réalise et finance des travaux de recherche-développement qui visent à répondre aux besoins de la clientèle en matière d'aménagement des ressources du milieu forestier. Ces travaux touchent les aspects écologique, biophysique et économique de la foresterie. Avec le soutien des organismes intéressés, elle assure la diffusion des nouvelles connaissances, des pratiques inédites et des outils novateurs, au bénéfice de sa clientèle.

La *Direction des inventaires forestiers* fournit l'expertise en matière d'acquisition et d'analyse des données sur les écosystèmes forestiers qui permettent de définir les objectifs de mise en valeur et d'utilisation des ressources forestières. Elle recueille diverses données d'inventaire, compile, traite et gère ces données au moyen du Système d'information écoforestière (SIEF) dont elle assure l'entretien. Enfin, elle diffuse ses produits auprès de ses divers groupes de clients.

La *Direction de la production des semences et des plants* chapeaute 6 pépinières, un centre de bouturage et un centre de traitement des semences. Elle est responsable de la production des plants améliorés par sélection de semences de qualité supérieure, en quantité suffisante pour combler les besoins de reboisement. Actuellement, quelque 130 millions de plants sont requis chaque année pour maintenir le rendement des forêts du Québec.

Annexe 2 - Liste détaillée des produits et services

1. *Résultats de recherche*

   - Résultats de recherche et développement

2. *Inventaires forestiers*

   - Données et cartes écoforestières
   - Guides de reconnaissance des types écologiques

3. *Semences et plants de reboisement*

   - Semences forestières
   - Plants de reboisement

4. *Interventions en forêt publique*

   - Documents relatifs aux droits d'usage[13]
   - Rapport des possibilités forestières et du rendement des forêts
   - Plans généraux et quinquennaux d'aménagement forestier approuvés
   - Permis d'intervention pour l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois
   - Permis d'intervention pour une utilisation polyvalente du milieu forestier[14]
   - Bilan des suivis et contrôles des activités d'aménagement forestier (traitements sylvicoles)
   - Bilan du contrôle des prélèvements de la matière ligneuse
   - Bilan des suivis et contrôles des mesures de protection environnementale
   - Voirie forestière
   - Dossiers d'infraction

5. *Développement forestier et de l'emploi*

   - Expertise en matière de développement régional
   - Données et informations résultant des consultations du milieu
   - Promotion de l'aménagement forestier durable, du développement économique et des produits forestiers

6. *Programmes d'aide financière*

   - Aide à la mise en valeur de la forêt privée
   - Programme de création d'emplois en forêt
   - Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier

---

[13] Permis d'usine de transformation du bois ; contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier ; contrat d'aménagement forestier ; garantie de suppléance ; convention d'aménagement forestier ; convention pour une forêt d'enseignement et de recherche ; convention pour une forêt d'expérimentation ; entente de développement régional.

[14] Approvisionnement d'usine de transformation du bois à des fins de production énergétique ou métallurgique ; récolte d'arbustes et d'arbrisseaux ; expérimentation et recherche ; aménagement faunique, récréatif ou agricole ; récolte de bois de chauffage à des fins commerciales ; récolte de bois de chauffage à des fins domestiques ; culture et exploitation d'une érablière à des fins acéricoles ; travaux d'utilité publique ; activités minières.

Annexe 3 - État des opérations et de l'excédent vérifié

	2003	2002
Revenus		
Contributions des bénéficiaires	72 921 376 $	61 005 230 $
Contributions du ministère des Ressources naturelles du Québec		
opérations	116 377 520	72 198 105
protection des forêts	18 614 718	22 374 249
autres transferts	38 038 752	1 387 636
Contributions - autres ministères	331 378	155 012
Vente de produits et services	1 832 069	1 603 969
	248 115 813	158 724 201
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	83 644 754	65 710 775
Services professionnels	68 334 905	39 717 231
Transport et communications	10 042 390	6 597 976
Locations	9 996 761	7 532 628
Amortissement des immobilisations	8 371 109	6 855 220
Fournitures et approvisionnement	7 497 105	5 500 911
Entretien et réparations	1 397 345	1 953 417
Matériel et équipement	805 698	1 100 260
Frais financiers	316 851	747 146
Créances douteuses	2 135 358	808 791
Dépense de transfert - protection des forêts	18 614 718	22 374 249
Dépense de transfert - autres	40 167 108	3 550 086
	251 324 102	162 448 690
Perte nette	3 208 289	3 724 489
Excédent au début	5 232 414	8 956 903
Excédent à la fin	2 024 125	5 232 414

BUREAUX RÉGIONAUX ET LOCAUX

Bas-Saint-Laurent (01)
Bureau régional **(418) 727-3788**
92, 2e Rue Ouest, bureau 207-9
Rimouski (Québec) G5L 8B3

Rimouski	(418) 727-3710
Rivière-du-Loup	(418) 862-8213
Amqui	(418) 629-3068
Pépinière de Sainte-Luce	(418) 739-4819
Pépinière de Saint-Modeste	(418) 862-5511

Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)
Bureau régional **(418) 695-8125**
3950, boul. Harvey, 3e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6

Chicoutimi	(418) 698-3660
Saint-Félicien	(418) 679-8671
Roberval	(418) 275-2461
Alma	(418) 668-8319
Dolbeau-Mistassini	(418) 276-1400
Pépinière de Normandin	(418) 274-7052

Capitale-Nationale (03)
Bureau régional **(418) 643-4680**
1685, boul. Hamel, bureau 1.14
Québec (Québec) G1N 3Y7

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	(418) 875-4266
La Malbaie	(418) 665-3721

Mauricie (04)
Bureau régional **(819) 371-6151**
100, rue Laviolette, bureau 207
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Shawinigan-Sud	(819) 536-2695
La Tuque	(819) 523-9566
Pépinière de Grandes-Piles	(819) 538-8691

Estrie (05)
Bureau régional **(819) 820-3190**
200, rue Belvédère Nord, bureau 1.05
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9

Montréal (06)
Bureau régional **(514) 873-2140**
545, boul. Crémazie Est, 8e étage
Montréal (Québec) H2M 2V1

Outaouais (07)
Bureau régional **(819) 772-3487**
170, rue Hôtel-de-Ville, bureau 7.340
Hull (Québec) J8X 4C2

Fort-Coulonge	(819) 683-2626
Buckingham	(819) 986-1280
Maniwaki	(819) 449-3333

Abitibi-Témiscamingue (08)
Bureau régional **(819) 763-3407**
70, boul. Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1

Ville-Marie	(819) 629-6494
Rouyn-Noranda	(819) 763-3388
Val-d'Or	(819) 354-4611
Senneterre	(819) 737-2350
La Sarre	(819) 339-7521
Amos	(819) 444-5238
Pépinière de Trécesson (Amos)	(819) 444-5447

Côte-Nord (09)
Bureau régional **(418) 295-4676**
625, boul. Laflèche, R.C. 702
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Les Escoumins	(418) 233-2232
Forestville	(418) 587-4445
Baie-Comeau	(418) 295-4567
Sept-Îles	(418) 964-8676
Havre-Saint-Pierre	(418) 538-2950

Nord-du-Québec (10)

Chibougamau	(418) 748-2647
Lebel-sur-Quévillon	(418) 755-4838

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)
Bureau régional **(418) 388-2125**
195, boul. Perron Est
Caplan (Québec) G0C 1H0

Caplan	(418) 388-2125
Gaspé	(418) 360-8371
Sainte-Anne-des-Monts	(418) 763-5581

Chaudières-Appalaches (12)

Saint-Georges	(418) 226-3400
L'Isletville	(418) 247-3972

Lanaudière (14)

Sainte-Émilie-de-l'Énergie	(450) 886-0916
Pépinière de Berthierville	(450) 836-3787

Laurentides (15)

Mont-Tremblant	(819) 425-6375
Mont-Laurier	(819) 623-5781

Montérégie (16)

Granby	(450) 776-7262

Centre-du-Québec (17)

Victoriaville	(819) 752-9754

AUTRES BUREAUX DE *FORÊT QUÉBEC*

Direction de la recherche forestière
2700, rue Einstein
Sainte-Foy (Québec) G1P 3W8 (418) 643-7994

AUTRES UNITÉS ADMINISTRATIVES (880, chemin Sainte-Foy)

Direction générale des services régionaux	(418) 627-8652
Direction des inventaires forestiers	(418) 627-8669
Direction de la production des semences et des plants	(418) 627-8660
Direction de l'assistance technique	(418) 627-8656
Direction de la coordination sectorielle	(418) 627-8652

SERVICE AUX CITOYENS

Vous écouter pour mieux vous répondre

Vos remarques et vos commentaires sont importants. N'hésitez pas à nous en faire part. De plus, si vous croyez que vos démarches n'ont pas été accueillies avec toute l'attention désirée, vous pouvez nous contacter par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par téléphone.

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
Service aux citoyens
5700, 4e Avenue Ouest, local B 302
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Courrier électronique :
service.citoyens@mrnfp.gouv.qc.ca

Site Internet : www.mrnfp.gouv.qc.ca

Télécopieur : (418) 643-0720

Région de la Capitale-Nationale :	(418) 627-8600
Ailleurs au Québec :	1 866 CITOYEN 1 866 248-6936
Heures régulières de bureau :	Du lundi au vendredi De 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Ressources naturelles, Faune et Parcs
Québec